

Cher Monsieur Witz

J'ai assisté à l'audience au Tribunal et j'ai suivi scrupuleusement les débats autant pour mon éducation personnelle que sympathie pour vous que toutes les autorités constituées voudraient faire disparaître de Rome parce que vous n'avez pas voulu vous plier à leurs besoins, ni servir leurs intérêts ni à leurs préjugés. Souvent de réquisitoire du substitut m'a bien paru être, non pas le examen impartial d'un juge qui cherche à établir la responsabilité, mais plutôt celui d'un représentant d'un parti qui apporte toute sa passion et sa partialité à faire condamner un homme qui n'est pas de sa race et qui ne veut pas être de sa caste.

L'été ~~été~~ ^{première} fois que j'assistais à une audience correctionnelle, j'en suis revenu navré. J'avais des présentations contre la justice, mais en sortant du Tribunal, j'ai compris mieux que jamais quel pouvoir d'oppression détient certains hommes qui se retranchent derrière le Code et leur robe pour injurier et sévir contre ceux qui ne leur placent pas. Avant je songe à mon incrimination punitive j'ai ressenti encore un peu de épouvante.

Le substitut s'en est pris à M. le professeur Lepigne, parce qu'il était tenu à décharger d'une grande autorité compétence en matière médicale. ~~Il avait bien compris que la déposition de l'expert M. le professeur Cassagne était plutôt à démentir et ne pouvait servir de~~

vous citez le texte à l'accusation, surtout la phrase qui est en italique ~~Il a mis de l'acharnement, lui qui ne connaît que le droit, à dépeindre la déposition médicale d'un professeur renommé et estimé.~~

~~Je puis vous affirmer qu'il a dit :~~ ^{Il a dit :} "grâce à l'intervention incompréhensible de M. Lepigne le docteur Witz pourra se former dans une tour d'ivoire et mener autant de malades qu'il voudra", mais ce n'est qu'une lettre et c'est tout au moins l'esprit de la loi. Je ne serais pas étonné qu'il eût ajouté, "d'après la thèse de M. Lepigne ce serait le parquet de Rome qui ~~serait~~ ^{aurait} tout de poursuivre", et il a même insisté sur ce côté afin de démontrer que le tribunal ne pouvait pas acquiescer sans avoir l'air d'être dans sa tort, d'avoir eu tort de poursuivre. A écouter ce réquisitoire je me suis dit que ~~à cette séance publique on m'a dit~~

Le Journal de Rome qui a muni l'affaire, avec ses notes et discussions injurieuses et tendancieuses, ne pouvait pas en faire un compte rendu ~~impartial~~ exact. Il lui aurait fallu venir ~~prendre~~ beaucoup de ses ~~notations~~ ^{interrogatoires}. Il a pris tout ce qu'il y avait de non-proverbe et de nichant dans les dépositions des témoins et dans le réquisitoire du substitut pour en faire ~~un~~ ^{un} compte-rendu. Il a essayé d'y mettre de l'esprit pour couvrir le tout.

ART 6

art. 5 et 6 complet
qui deviennent art 6 et 7

Admission - Démission - Radiations - Décès Adhérents

ART. 8 - Les admissions ont lieu sur la présentation de deux membres.
L'admission n'est définitive qu'après ratification du conseil d'administration et de l'assemblée générale.

ART. 9 - Tout sociétaire peut demander à quitter la société en donnant sa démission par écrit.

Tout sociétaire doit, en donnant sa démission solder son crédit. Cette démission ne serait pas acceptée de celui qui s'y refuserait.

1° L'avoir du démissionnaire ne sera remboursé qu'un an après la date de sa démission. Toutefois si, dans le courant de l'année, le nombre des démissionnaires dépassait 5 cinq, les avances ne seront remboursées qu'à tour de rôle et à raison de cinq par an et par trois adhérents. Cependant le conseil d'administration, après consultation de contrôle la commission de contrôle, aura la faculté d'élever le nombre des remboursements si l'état de la caisse le permet.

2° Lorsqu'un sociétaire quittera la localité (seront compris, comme faisant partie de la localité toutes les communes limitrophes de Roanne), le Conseil pourra, s'il y a lieu, opérer le remboursement dans le mois de sa démission. Lorsqu'un sociétaire établit sa résidence dans un endroit où il existe une société coopérative, sur sa demande son avoir sera transféré immédiatement, et cette société l'accepte sans autre retenue que les frais de correspondance et d'entrée.

Votre Mon appréciation finale c'est qu'on a voulu condamner ~~un homme qui n'était pas~~ ~~catholique~~ un esprit qui voulait se
libérer des partis rétrogrades. Si vous aviez été catholique, nationaliste, rien de vous serait ~~arrivé~~ par ~~arrivé~~ pour poursuivre pour un
accident qui est arrivé, sous d'autres formes, à la plupart de vos confrères rannais. Mais on voulait briser quelqu'un
qui ne suivait pas les sentiers battus par beaucoup d'autres d

C'est pourquoi, je vous conserve toute ~~ma~~ ~~bonne~~ mon amitié

Jules Privat

P.S. Vous pouvez faire l'usage qu'il vous plaira de ma lettre, j'en accepte l'entière responsabilité parce qu'elle est
l'expression de ce que je crois vrai

